



REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les membres du réseau. Il pourra être modifié par décision du Comité d'animation prise à l'unanimité des présents et représentés. Il est remis à l'ensemble des membres (avec ses annexes) ainsi qu'à chaque nouveau candidat.

I. FONCTIONNEMENT/ORGANISATION DU RESEAU

a. Porteurs de la démarche

Le réseau des EcoPasseurs du País – Parlons patrimoine est co-porté par le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise et le PETR Vidourle Camargue.

Les deux structures mettent à disposition un agent pour l'encadrement et l'animation de la démarche.

b. Comité d'animation

Le Comité d'animation est composé de 6 membres :

- Un représentant du SMCG (technicien),
- Un représentant du PETR VC (technicien),
- Un représentant des offices de tourisme,
- Un représentant élu des activités de loisirs non motorisées,
- Un représentant élu des activités de loisirs motorisées,
- Un représentant élu des hébergeurs.

Les membres du réseau délèguent au Comité d'animation la prise de décision des grandes orientations de la démarche du réseau. Ainsi, chaque année, le Comité d'animation propose un plan d'actions, présenté et soumis à validation aux comités syndicaux du SMCG et du PETR VC. Il peut également être sollicité en tant que de besoin pour la prise de décisions en cours d'année.

Le choix des trois représentants des membres du réseau fait l'objet d'un vote annuel, faisant suite au bilan annuel des activités du réseau.

II. INTEGRATION DU RESEAU

a. Qui peut intégrer le réseau ?

Le Réseau « EcoPasseurs du País – *Parlons patrimoine* » s'adresse à tout prestataire du tourisme correspondant à la définition d'un « EcoPasseur du País* » (cf. § « *Qu'est-ce qu'un EcoPasseur du País ?* » dans la Fiche descriptive du réseau, Annexe 1), et prêt à s'investir activement dans la dynamique du réseau (cf. § « *Un réseau, pour quoi faire ?* » dans la Fiche descriptive du réseau, Annexe 1).

* Précision relative au périmètre : Tout nouveau candidat doit exercer tout ou partie de son activité touristique sur le périmètre d'action couplé du SMCG et du PETR VC. (cf. liste des communes ciblées en Annexe 2)

b. Comment intégrer le réseau ?

L'intégration de nouveaux membres au Réseau « EcoPasseurs du País – *Parlons patrimoine* » suit une logique de parrainage.

Procédure d'intégration :

- Le/la candidat(e) transmet sa « Fiche de candidature » (cf. Annexe 3) complétée, datée et signée à un membre du réseau ou à l'Office de Tourisme auquel il/elle est rattaché(e).
- Les membres du réseau et les Offices de Tourisme font remonter au fur et à mesure les Fiches de candidature ainsi reçues aux agents du SMCG et du PETR VC en charge de l'animation du réseau.
- Tous les deux mois, les agents du SMCG et du PETR VC en charge de l'animation du réseau organisent (s'il y a des candidatures) une réunion de répartition des demandes d'adhésion. Cette réunion a pour objet d'attribuer un membre du réseau (parrain/marraine potentiel(le)) à chaque candidat.
Le membre choisit pour le parrainage sera différent de celui ayant fait remonter la candidature, afin d'éviter tout copinage.
- Les agents du SMCG et du PETR VC en charge de l'animation du réseau transmettent les coordonnées des parrains/marraines aux candidats.
- Chaque candidat prend contact avec son parrain/sa marraine pour organiser une visite de son activité en conviant l'Office de Tourisme auquel il est rattaché. Au cours de cette visite, le parrain/la marraine aide le candidat à compléter sa Grille d'engagements (cf. Annexe 4), et la pré-valide si la candidature répond aux critères cités au chapitre précédent (cf. § II.a. du présent Règlement intérieur).
- Suite à la pré-validation, le/la candidat(e) intègre le réseau pour une période probatoire de un an, à l'issue de laquelle une visite de validation finale d'entrée dans le réseau est organisée avec le parrain/la marraine et un des co-animateurs du réseau (agent du SMCG ou du PETR VC).

En cas de doute quant à la pré-validation d'une candidature, le parrain/la marraine pourra faire appel au Comité d'animation pour la prise de décision.

III. ENGAGEMENTS

L'EcoPasseur du País, nommé par son nom et prénom, est engagé à titre individuel :

- dans une démarche de Tourisme Durable dans le cadre de son activité professionnelle,
- dans la démarche de réseau « EcoPasseurs du País – *Parlons patrimoine* ».

Il prend ainsi des engagements pour :

- gérer les ressources et réguler ses impacts,
- acheter des produits à faible impact et favoriser le développement local,
- pratiquer et transmettre les bons gestes ainsi que ses connaissances du territoire,
- pratiquer un accueil basé sur la dimension sociale et humaniste,

Mais également...

- s'investir dans le réseau.

a. La Grille d'engagements

La Grille d'engagements (cf. Annexe 4) reprend et détaille l'ensemble des engagements minimum évoqués ci-dessus.

Elle permet dans un premier temps d'évaluer l'adéquation d'une candidature pour l'intégration au réseau, et constitue ensuite un outil d'évaluation de la progression du membre dans sa démarche.

La Grille d'engagements est régie par le code couleur suivant :

- **Vert** : engagements obligatoires*
- **Jaune** : engagements fortement conseillés
- Blanc : engagements supplémentaires appréciés

La grille d'engagements doit être complétée et signée chaque année, afin d'évaluer sa progression et de réaffirmer ses engagements et son appartenance au réseau. Cette auto-évaluation se fera accompagnée d'un autre membre de manière bienveillante.

L'EcoPasseur du País s'engage à se fixer au moins 1 objectif de progression par an, lors de son auto-évaluation annuelle.

* Cette obligation ne s'applique qu'aux activités professionnelles concernées.

b. Investissement dans le réseau

Dans la Grille d'engagements (cf. Annexe 4) figurent des engagements en matière de participation et de promotion du réseau, tous obligatoires.

En ce qui concerne la participation, les engagements attendus se déclinent de la manière suivante :

➤ Participation aux activités du réseau

Chaque année, un programme d'activités est établi par et pour les membres du réseau. Diffusé sous forme de calendrier à l'ensemble des membres du Réseau en début d'année, il comprend une douzaine d'activités planifiées principalement hors saison touristique, parmi lesquelles des sorties/formations thématiques, des webinaires, des ateliers et des événements.

L'EcoPasseur du País s'engage à participer à au moins 50% des activités inscrites au programme.

L'EcoPasseur du País s'engage à informer les co-animateurs du réseau (agents du SMCG et du PETR VC) de sa participation (ou non) aux activités auxquelles il a été convié.

➤ Investissement dans la dynamique du réseau

Afin que le réseau réponde au mieux aux attentes de ses membres, toutes les décisions ne sont pas prises uniquement par le Comité d'animation. L'avis des membres peut ainsi être sollicité ponctuellement par mail, via des sondages, etc.

L'EcoPasseur du País s'engage à répondre à l'ensemble de ces sollicitations.

Afin d'entretenir la dynamique et de développer le réseau, il s'engage à participer aux réunions relatives au bon fonctionnement/administration du réseau (au moins 1 par an), ainsi qu'à être force de proposition en donnant au moins 1 idée d'activité et 1 piste d'amélioration du réseau par an.

L'EcoPasseur du País s'engage à prendre connaissance de l'ensemble des documents produits au fur et à mesure par le réseau (ex : Comptes rendus, ...).

c. Qualité des relations entre les membres

Les membres s'engagent à développer des relations de qualité entre eux, basées sur la bienveillance, au sein du Réseau. En cas de désaccord, ils s'engagent à ne pas rendre publics des différends internes.

IV. OUTILS DE COMMUNICATION

L'utilisation des outils de communication du Réseau (mailing-list, logo, etc), est exclusivement réservée à ses membres, aux co-animateurs, et aux Offices de Tourisme concernés par la démarche. Leur usage dans le cadre des activités des EcoPasseurs du País est encouragé. Leur utilisation à d'autres fins est strictement interdite. Toute exception doit être explicitement accordée par le Comité d'Animation du Réseau.

a. Le logo

Le logo du réseau « EcoPasseurs du País – *Parlons patrimoine* » constitue la signature visuelle du réseau. Il ne répond à aucun objectif commercial, mais permet aux membres du réseau de se rassembler derrière une signature commune, afin de promouvoir la démarche.

Comme stipulé dans la Grille d'engagements, les membres du réseau s'engagent à afficher le logo du réseau sur leurs propres outils de communication, avec un lien vers le compte Facebook du réseau.

b. Les vidéo-portraits

Les vidéo-portraits des membres du réseau constituent des fenêtres d'expression dans lesquelles chaque EcoPasseur du País peut dévoiler son ancrage sur le territoire au travers de son activité touristique et une pépite de ce territoire qu'il souhaite faire découvrir aux visiteurs.

Ces vidéos au format très court sont valorisées par les Offices de Tourisme sur leurs sites internet, réseaux sociaux, etc.

Les vidéo-portraits d'environ 5 ou 6 membres du réseau sont réalisées chaque année, afin de compléter la collection de ces vidéos, et d'intégrer progressivement les nouveaux membres.

c. Articles de newsletter

Les Offices de Tourisme s'engagent à valoriser le réseau « EcoPasseur du País - *Parlons patrimoine* » à travers leurs newsletters en y intégrant des articles relatant les actualités du réseau (ex : sorties thématiques...).

Ces articles pouvant comporter des photographies où figurent les membres du réseau, chaque membre est tenu de renseigner la « Fiche de droit à l'image » (cf. Annexe 5).

A l'occasion des différentes activités du réseau, 1 ou 2 rédacteurs seront désignés. Ils auront pour mission de rédiger un petit compte rendu de l'action à diffuser sur les newsletters des Offices de Tourisme et pouvant servir aussi de base à l'actualité du réseau sur les outils Facebook (voir chapitre suivant).

En complément, un des membres sera désigné pour assurer un reportage photo durant l'action pour venir soutenir l'illustration de ces articles.

d. Outils Facebook du Réseau

Le réseau EcoPasseurs du País développe sa communication interne et externe par l'utilisation des outils Facebook.

Le réseau EcoPasseurs du País dispose d'une **page Facebook**. Cette page permet de créer une communauté de fans du réseau. Elle soutient la promotion des activités des membres et du réseau. Elle aide à construire la notoriété de la démarche. Pour cette page au moins un modérateur est désigné annuellement. Il s'engage à alimenter régulièrement ce support dans le respect de la Fiche descriptive du Réseau des EcoPasseurs du País (cf Annexe 1).

Le réseau EcoPasseurs du País communique au sein d'un **groupe Facebook fermé**, réservé aux membres. Sorte de forum de discussion en ligne, cet outil permet de s'échanger des bons plans, de poser des questions et de se répondre dans l'esprit de développer les liens de solidarité entre EcoPasseurs du País. L'ensemble des membres du réseau sera invité à rejoindre ce groupe de parole.

V. SORTIE DU RESEAU

a. Sortie volontaire

Chaque membre est libre de quitter le Réseau, en en informant les co-animateurs (agents du SMCG et du PETR VC) par tout moyen permettant d'accuser réception.

b. Exclusion

Le manquement à l'un ou plusieurs des engagements cités au chapitre III du présent Règlement intérieur donne lieu à l'exclusion du Réseau.

Annuellement, l'audit de suivi du réseau permet de dresser le bilan de l'implication de tous. Sur la base de ce constat, si malgré les autres approches (sollicitations entre membres, de la part de l'office de tourisme de référence ou de la part du comité de suivi) l'EcoPasseurs ne se conforme pas au règlement, il sera alors enclenché un processus d'exclusion.

Ce processus passe par l'envoi d'une lettre recommandée par les animateurs du réseau qui invite le membre concerné à venir s'expliquer devant le Comité de Suivi qui statuera sur la décision à prendre. Sans réponse de sa part à cette invitation, l'exclusion sera alors constatée et validée.

c. Conséquences de la sortie du Réseau

La sortie du Réseau, quelle qu'en soit la raison, entraîne obligatoirement :

- la cessation immédiate de l'usage, par l'ancien membre, du logo et de l'appellation « EcoPasseurs du País »,
- le retrait de l'ancien membre de tous les outils de communication du Réseau (Vidéo-portraits, outils Facebook, ...),
- le retrait de l'adresse mail de l'ancien membre de la liste de diffusion des mails du Réseau.

Date

Nom

Signature